



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

**Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir
l'autonomisation dans les domaines de l'élimination
de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi
et du travail décent pour tous**

Déclaration présentée par l'International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-56384X (F)



Déclaration

Nous, les membres de l'International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, sommes engagés au quotidien aux côtés des personnes les plus vulnérables vivant dans la pauvreté dans 22 pays. Nous œuvrons à leurs côtés pour que tout un chacun puisse vivre dans la dignité et nous soutenons leurs efforts pour se sortir de la pauvreté, avoir un travail décent et vivre dans une société intégrée.

Pouvoir intérieur, pouvoir avec et pouvoir de

Nous pensons, comme le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, que « l'impuissance est une caractéristique universelle et fondamentale de la pauvreté. » et que « la pauvreté ne se limite pas à l'insuffisance des revenus; elle est caractérisée par un cercle vicieux où l'impuissance, la stigmatisation, la discrimination, l'exclusion et le dénuement matériel s'entretiennent mutuellement » (voir [A/HRC/23/36](#), par. 12).

Suite à une conversation avec nos constituants sur le thème prioritaire de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social, nous présentons ici quelques-unes des nombreuses bonnes pratiques en matière d'autonomisation appliquées et relatées par nos constituants.

Le Projet d'irrigation des petites exploitations de Nangubo dans le district de Kalomo (Zambie)

Le barrage de Nangubo, unique source d'eau dans la région, a été construit pour approvisionner 18 villages et tenter de résoudre le problème des pénuries d'eau. Le barrage a également été empoissonné afin de compléter les besoins en protéines de la communauté. L'intégration de la pisciculture dans les cultures et l'élevage permet d'optimiser l'utilisation des ressources et d'autonomiser les ménages ruraux sur le plan économique, ce qui renforce la sécurité alimentaire des ménages et améliore l'alimentation. Un objectif spécifique du projet est de stimuler les projets d'autosuffisance et de gestion au niveau de la communauté. Soixante-douze agriculteurs pratiquent l'irrigation dans le cadre d'un projet qui s'étend sur 12 hectares et diverses cultures sont produites pour la consommation et pour la vente. Le barrage et le projet d'irrigation ont permis d'augmenter le rendement agricole, de soutenir les moyens de subsistance de la communauté et d'améliorer la sécurité alimentaire, l'alimentation de la famille et le revenu des ménages, augmentant ainsi la capacité des familles à envoyer leurs enfants à l'école.

Le projet de financement social de Clann Credo (Irlande)

Le projet de financement social octroie des ressources aux communautés et aux entreprises ignorées par les débouchés conventionnels et veille à ce que tous les investissements produisent un gain ou un avantage social. Tous les bénéficiaires sont évalués, d'abord sur leur capacité à apporter un avantage significatif aux personnes ou à la communauté qu'ils desservent et ensuite sur leur capacité à rembourser les prêts. Il doit y avoir un avantage social tangible pour toute communauté dans laquelle l'entreprise est basée : ce peut être, par exemple, l'amélioration des services de garde d'enfants, la création d'emplois dans les zones

défavorisées ou la fourniture de services de transport pour les personnes handicapées.

L'amélioration du régime foncier et la formation de parajuristes pour l'autonomisation de la communauté au Kilusang Magbubukid (Philippines)

Le projet aide la communauté à poursuivre ses luttes pour la terre et vise à développer les compétences de certaines personnes comme organisateurs de la communauté locale et d'autres comme parajuristes de leur propre organisation. Cela nécessite des cliniques de parajuriste continues pour former des dirigeants locaux capables de servir et de former leurs membres et les communautés voisines à la mobilisation des gens dans différentes activités qui complètent, directement ou indirectement, leurs efforts pour récupérer leur terre. Il comprend également des activités de plaidoyer, des actions médiatiques, la création d'alliances et le réseautage.

Le Cours Clemente en sciences humaines de Campbelltown en Nouvelle-Galles du Sud (Australie)

Il s'agit d'un programme de formation universitaire novateur qui vise à briser le cycle de la pauvreté, de l'inégalité et de l'injustice sociale pour les personnes désavantagées sur plusieurs plans et isolées socialement. La formation en sciences humaines est considérée comme offrant aux étudiants adultes qui rejoignent le programme la possibilité d'engager une réflexion sur le monde dans lequel ils vivent et leurs choix de vie futurs. Il permet aux adultes désabusés et marginalisés de s'engager de nouveau dans la société en leur donnant les moyens de réaliser leurs propres forces et capacités pour atteindre leurs objectifs individuels. Il offre un environnement d'apprentissage communautaire favorable à l'environnement personnel, social et éducatif de chaque étudiant.

Ces bonnes pratiques illustrent le modèle à trois pouvoirs (pouvoir intérieur, pouvoir avec et pouvoir de) évoqué par Duncan Green dans son document de travail préparé pour la réunion du groupe d'experts sur les politiques et stratégies visant à promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et d'un travail décent pour tous, tenue à New York les 10 et 11 septembre 2013, et intitulé « The role of the State in empowering poor and excluded groups and individuals » (Le rôle de l'État dans l'autonomisation des groupes et des individus pauvres et exclus) (voir www.un.org/esa/socdev/egms/docs/2013/EmpowermentPolicies/Background%20Paper.pdf). M. Green note également que « le pouvoir doit être considéré comme une force invisible reliant les individus et les acteurs, dans un état de flux et de renégociation constants » et que « l'autonomisation des groupes et des individus exclus implique la redistribution dudit pouvoir ».

Cependant, nos constituants ont fait état d'un certain nombre de difficultés, comme suit :

a) Les personnes qui sont directement touchées ont aussi la passion et l'engagement pour obtenir des résultats concrets. Cependant, elles ne sont souvent pas soutenues par ceux qui détiennent les ressources et le pouvoir de rendre leur tâche plus facile et plus efficace;

b) Le travail en silo n'a pas été une réussite. Il n'y a pas de stratégies efficaces en place pour une plus grande collaboration, notamment entre les organismes locaux, les ministères et les organismes de bienfaisance. Le réseautage entre tous ces acteurs impliqués dans les communautés locales peut apporter un réel changement;

c) La réduction des dépenses du gouvernement en période de récession ne doit pas avoir pour unique cible prioritaire les organismes travaillant avec les personnes vulnérables dans la société. Trop d'importance est accordée au développement de l'économie du pays au détriment de la création d'une société juste et équitable;

d) La disponibilité des programmes n'est d'aucune utilité si les gens ne peuvent pas y accéder faute de moyens de transport ou de garderies adéquats, par exemple. L'élimination de la bureaucratie et des tracasseries administratives inutiles favorisera l'accès aux services;

e) Le recours aux programmes à court terme ou « la mentalité de pilote » en matière de fourniture de services, en raison de la crainte des bailleurs de fonds de ne plus être en mesure de maintenir le soutien, va à l'encontre de la réalisation des objectifs à long terme;

f) Les personnes qui ont recours aux services sociaux ont souvent une mauvaise image d'eux-mêmes et manquent de confiance du fait de la dépendance, du déni et du rejet constants;

g) La fourniture de l'« aumône » de la protection sociale aux adultes valides, en l'absence d'une structure de gouvernement local permettant aux bénéficiaires de donner quelque chose en retour à la société, peut perpétuer chez eux le sentiment d'être des « bénéficiaires d'aumône », heurtant leurs dignité et valeur personnelles.

Puissées dans l'expérience des membres, voici nos recommandations :

a) **Encadrer l'élaboration des politiques du point de vue des droits de l'homme.** Les droits l'homme doivent être au centre de l'élaboration de toute politique. La mise en œuvre de la Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale de l'Organisation internationale du Travail sera déterminante, en tant qu'approche fondée sur les droits, pour la promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'éradication de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et d'un travail décent pour tous;

b) **Assurer la cohérence avec les instruments internationaux.** Les politiques qui seront adoptées à la présente session doivent s'appuyer sur les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution [21/11](#);

c) **Examiner l'action ou le programme sous tous les aspects pertinents pour l'utilisateur, en particulier les questions connexes.** Trop souvent, la politique mène à la fourniture de programmes, mais les questions connexes de transport, de garde d'enfants et de matériels, entre autres, ne sont pas prises en compte, c'est-à-dire une absorption plus faible, ce qui est particulièrement inutile par rapport aux programmes conçus pour autonomiser les femmes;

d) **Partir de la perspective de l'utilisateur.** Toute initiative visant à opérer un changement réel doit impliquer les utilisateurs dès le début, étant donné que l'élaboration d'une politique menée par l'utilisateur est plus efficace et plus efficiente;

e) **Inclure l'éducation et le développement des compétences pour que les opportunités puissent être saisies.** Toute politique sur l'autonomisation des peuples doit également inclure le développement de compétences personnelles et communautaires afin que les personnes concernées puissent tirer le meilleur parti des possibilités et des ressources disponibles. L'amélioration des compétences doit être adaptée aux besoins de la personne ou de la communauté;

f) **Veiller à ce que le financement ou l'investissement apporte des avantages sociaux.** Pour être véritablement bénéfiques, l'investissement et le financement doivent être contrôlés et évalués à la lumière du résultat des prestations sociales;

g) **Utiliser le concept de l'action porteuse d'avantages multiples.** La coordination, la cohérence et la collaboration entre organismes et ministères pour utiliser une action majeure comme plate-forme pour générer un avantage dans plusieurs volets des besoins au sein de la communauté sont recommandées;

h) **Assurer l'égalité de traitement pour tous, sans discrimination.** Il est indispensable de promouvoir un changement dans les mentalités selon lesquelles un système à deux niveaux est acceptable. Les stratégies et les politiques élaborées à huis clos sans la consultation et l'implication de l'utilisateur s'avèrent souvent être moins efficaces et un gaspillage de ressources précieuses.

Note : La déclaration est approuvée par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ci-après : Company of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul, Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd, Congregations of St. Joseph, Dominican Leadership Conference, International Federation on Ageing, International Federation of Women in Legal Careers, International Federation of Women Lawyers, Passionists International, Pax Christi International, Religious of the Sacred Heart of Mary, Salesian Missions, Maryknoll Sisters of St. Dominic, UNANIMA International et VIVAT International.